



Assemblée générale

Distr. générale
30 mai 2017

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil**

Exposé écrit* présenté par Association Bharathi Centre Culturel Franco-Tamoul, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[15 mai 2017]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.17-08681 (F)



* 1 7 0 8 6 8 1 *

Merci de recycler



Résolution sur le génocide tamoule, par Naam Tamilar Katchi*

Depuis 1948, le chauvinisme srilankais a ciblé la communauté tamoule. Le Parlement srilankais adopta des lois draconiennes telles que le « Sinhala Only Act » de 1956 ou la Standardisation de l'éducation en 1973. L'Etat soutint les émeutes de 1956, 1956, 1977 et celle de 1983 incendiant la bibliothèque de Jaffna considérée comme la bibliothèque la plus sacrée des Tamouls et représentant l'identité des Tamouls au Sri Lanka. En 1983, le pogrom du Black July amena les Tamouls à résister à l'assaut cingalais par le moyen d'une lutte armée de 1983 à 2009 aboutissant à l'emprisonnement forcé de 320 000 Tamouls innocents dans le camp de Menik Farm pendant 3 ans.

A ce jour, 146 679 civils ont disparu. On estime que plus de 150 000 Tamouls ont été tués durant cette guerre. 160 000 habitations tamoules ont été détruites selon les estimations de l'ONU. Selon les sources du gouvernement srilankais, on a recensé 89 000 veuves tamoules et plus de 40 000 orphelins. 7 000 kilomètres carré de terres sur les 18 000 appartenant aux Tamouls sous occupés par l'armée. Le nord du Sri Lanka compte parmi les zones les plus militarisées du monde, malgré la fin de la guerre civile il y a plus de six ans.

Même si le Groupe d'experts de l'ONU n'a pas déclaré qu'un acte de génocide eut lieu dans son rapport de 2011, les faits, analysés par le Secrétaire général des Nations Unies, constituent clairement à prime abord d'un cas de génocide.

Le Groupe d'experts a identifié cinq sérieuses violations commises par le Gouvernement du Sri Lanka :

1. Meurtre de civils par le biais de bombardement massif ;
2. Bombardement d'hôpitaux ou de biens humanitaires ;
3. Refus d'assistance humanitaire ;
4. Violations des droits de l'homme subies par les victimes et les survivants du conflit, comprenant les IDP (Internally Displaced Persons) et les responsables du LTTE (Liberation Tigers of Tamil Eelam) ;
5. Violation des droits de l'homme en dehors des zones de conflits, comprenant les médias et autres opposants du gouvernement.

Les éléments ci-dessus constituent des actions ordonnées par le commandement politique et militaire du Gouvernement du Sri Lanka contenant presque exclusivement de Cingalais.

De plus, le Groupe d'experts a rassemblé des preuves supplémentaires qui révèlent les politiques du Gouvernement srilankais à assujettir les Tamouls, immédiatement après la guerre, à de la torture, de l'emprisonnement forcé et autres irrespects des droits de l'homme. Les agissements d'une telle persécution et discrimination étaient menés uniquement sur le fondement de l'ethnicité des peuples.

Il est à noter également que selon la nouvelle jurisprudence, aussi bien nationale qu'internationale, l'acte du génocide peut avoir lieu dans une zone géographique limitée. L'intention, un important composant du génocide, peut être déduite à partir de l'échelle et de la nature de l'opération. Se basant sur les informations du rapport du Groupe d'expert, ces composants du crime de génocide sont bien présents.

Dans la Convention actuelle, le génocide comprend chacune des actions suivantes, commises avec l'intention de détruire, entièrement ou partiellement, un groupe national, ethnique, racial ou religieux :

a. Meurtre de membres du groupe ;

- Dans les dernières semaines d'avril jusqu'à mi-mai de l'année 2009, plus de 50 000 civils furent tués par les forces de sécurité
- Près de 100 000 Tamouls furent tués sous prétexte de tuer moins de 10 000 membres du LTTE
- Le Forum affirma que dès l'instant où la guerre commença de juillet 2006 à avril 2009, selon les documents internes des Nations Unies, les raids aériens l'utilisation d'artillerie lourde entraîna la mort de

116 personnes par jour. Les médias traditionnels français et britanniques indiquèrent que durant les dernières semaines, 20 000 Tamouls furent tués

b. Atteinte à l'intégrité physique et mentale des membres du groupe ;

Densément entassés dans des camps avec des infrastructures inadéquates pour assurer la salubrité alimentaire, l'assainissement ou les structures sanitaires, le gouvernement annonça que les IDP (Internally Displaced Persons) seront gardés dans ces camps tant qu'ils n'auront pas été filtrés comme possible partisans du LTTE.

c. Soumission intentionnelle du groupe à des conditions de vie devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;

- Preuve apportée sur la présence de munitions à fragmentation larguées par avion militaire (éclats d'obus et parachutes provenant de ces munitions ont été retrouvés sur les champs de bataille)
- Des témoins ont indiqué l'utilisation du phosphore blanc
- « La doctrine de la double finalité » – combinant brutalité militaire avec une stratégie à long terme dirigée spécifiquement vers la communauté tamoule et politique d'épuration ethnique
- « Après avoir assuré qu'il cesserait toute utilisation d'artillerie lourde, le Gouvernement bombarda en masse consécutivement sur trois zones de cessez-le-feu, zone qui avait encouragé la population civile à s'y concentrer. Il bombarda la plateforme des Nations Unies, les lignes de distribution alimentaire et également, près du CICR (Comité international de la Croix-Rouge), des bateaux venus pour récupérer les blessés et leur famille sur les plages.

d. Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe

De nombreux rapports bien documentés indiquent des viols, stérilisations forcées et l'utilisation de la Javelle, une drogue injectée dans le corps des femmes dans le Nord en septembre 2013. En 2012, un rapport du département de la Santé de la Province nord en 2012 découvrit un taux 30 fois supérieur de la régulation des naissances des femmes tamoules à Mullaitivu. En août 2013, les fonctionnaires gouvernementaux en charge de la santé forcèrent des mères à accepter des moyens contraceptifs chirurgicalement implantés dans trois villages (Veravil, Keranchi, Valaipaddu) à Kilinochchi. Lorsque les femmes refusèrent, les infirmières leur dirent que si elles n'acceptaient pas la contraception, on leur refuserait tout traitement à l'hôpital à l'avenir. Ces cas de régulation de naissance et de stérilisation forcées sont des preuves évidentes de génocide. L'obligation pour la CPRCG (Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide) d'empêcher et punir les génocides n'est pas une question de choix politique mais plutôt une loi internationale aveuglante. Actuellement, les tribunaux dans les pays qui exercent la juridiction sur les événements et les auteurs présumés devraient juger ces crimes.

e. Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

- A la suite de la guerre en 2009, plus de 10 000 enfants tamouls ont été détenus par l'armée srilankaise. Près de huit années plus tard, le sort des enfants détenus reste incertain.

Dans de telles circonstances, les Nations Unies ont le devoir de lutter pour la justice des victimes tamoules. Naam Tamilar Katchi prie les Nations Unies de réaliser les mesures suivantes, ce qui assurera aux Tamouls que la justice doit primer.

- L'UNHRC devrait adopter une résolution contre le Sri Lanka pour non-respect des précédentes résolutions adoptées au UNHRC depuis 2012 et devrait référer le Sri Lanka au Conseil de sécurité des Nations Unies après que le pays ait défié maintes et maintes fois l'UNHRC en donnant de fausses promesses.

- Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait référer le Sri Lanka à la Cour pénale internationale pour enquêter et juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.
- L'Eelam tamoul devrait être reconnu comme nation libre.
- Le droit à l'autodétermination des Tamouls devrait être reconnu par la Communauté internationale.
- Un référendum dans l'Eelam tamoul doit être mené par les Nations Unies.
- Une enquête internationale sur le crime de génocide contre les Tamouls doit être entreprise immédiatement.
- La démilitarisation des zones tamoules doit être entreprise immédiatement.
- Relâcher tous les prisonniers politiques tamouls.
- Une compensation adéquate doit être versée aux victimes tamoules.

Naam Tamilar Katchi (NTK) est un parti politique actif dans les états indiens du Tamil Nadu et de Pondichéry. Il fut créé le 18 mai 2010 après le génocide sanglant des Tamouls au Sri Lanka. Les exigences justes des Tamouls ont été ignorées par la Communauté internationale et par les Nations Unies. Pourtant nous avons confiance en ces institutions où justice devait impérativement primer.

*Swiss Council of Eelam Tamils (SCET), Association Le Collectif La Paix au Sri Lanka, Naam Tamilar Katchi (Tamil nadu), des ONG sans statut consultatif partagent également les opinions exprimées dans cet exposé.